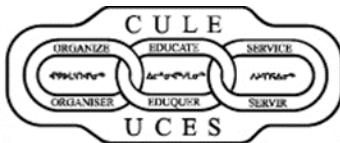

CANADIAN UNION OF
LABOUR EMPLOYEES



UNION CANADIENNE des
EMPLOYÉS de SYNDICATS

ᑲᓄᑦᑦᑦ ᑲᑮᓄᓄᓄᑦᑦᑦ ᑮᓄᓄᓄᑦᑦᑦ

Nomination Form – CULE Bargaining Team

Position: _____
(Unit I OR Unit II)

Nominee: _____
(PRINT NAME)

Signature of nominee: _____
(By signing above you agree to stand)

Nominated by: _____
(PRINT NAME)

Seconded by: _____
(PRINT NAME)

Duly completed Nomination Forms should be received no later than Friday, November 16th, 2018 c/o:

Sandra Goodick
Email: sgoodick@gmail.com
Fax: (807) 344-0704

Le 2 novembre 2018

Aux membres des unités I et II de l'UCES,

Le règlement 1 « Processus de négociation collective » des Statuts de l'UCES (tel que modifiés et adoptés en mai 2018) régit la composition de l'équipe de négociation :

- un (1) membre de l'unité I,
- un (1) membre de l'unité II,
- le président, qui préside l'équipe de négociation conformément à l'alinéa 10 (C) (i);
- un représentant des groupes d'équité, si on détermine que l'équipe de négociation doit comporter un tel représentant conformément de l'alinéa 10 (B) (ii).

Conformément à l'article 10 des Statuts de l'UCES, l'Exécutif organise des élections pour élire les membres de l'équipe de négociation. L'article 10 prévoit ce qui suit :

- C. *Pour chaque ronde de négociations, et au plus tard six (6) mois avant l'expiration de la convention collective, l'Exécutif organise l'élection des membres de l'équipe de négociation conformément au règlement 1.*
- D. *Les membres de l'équipe de négociation sont des membres en règle de l'UCES élus par les membres de leur unité de négociation respective :*
- (i) *Il faut élire un membre de l'unité I et un membre de l'unité II.*
 - (ii) *Les groupes d'équité doivent être représentés au sein de l'équipe de négociation. L'Exécutif peut nommer un membre additionnel à l'équipe de négociation pour assurer la représentativité en consultation avec le Comité permanent de l'équité.*

Pour renseignements sur notre processus de négociation, voir le Règlement 1 de nos Statuts.

Pour l'heure, nous sollicitons des candidatures pour :

3. un représentant ou une représentante l'unité I;
4. un représentant ou une représentante l'unité II.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de mise en candidature. Les candidatures doivent nous parvenir au plus tard à la fin de la journée le **vendredi 16 novembre 2018 (envoyez à l'attention de Sandra Goodick).**

En toute solidarité.

La présidente de l'UCES,
MaryAnne Laurico

